

e) la création du nouveau parc national par voie législative.

Dans les régions terrestres non représentées, l'identification des zones naturelles représentatives est un processus bien connu et on a en général défini les zones candidates éventuelles. L'évaluation de la faisabilité du parc, la négociation des ententes et les mesures législatives à prendre varient en fonction de la zone candidate au statut de parc. Nous verrons ci-dessous les mesures précises que le Service canadien des parcs prendra pour s'assurer que les objectifs du Plan vert relatifs à l'achèvement des réseaux terrestres (c'est-à-dire les nouveaux parcs) et à la création de nouveaux parcs marins seront atteints d'ici l'an 2000.

## **INITIATIVES CONCERNANT DES ZONES SAUVAGES PARTICULIÈRES**

### **Parcs terrestres**

En 1991, le Service canadien des parcs a diffusé une ébauche de plan d'action qui décrit en détails les activités à entreprendre pour créer 18 nouveaux parcs. Ce plan fournit un calendrier pour ces activités qui pourra servir à suivre les progrès réalisés relativement à l'objectif fixé, soit l'achèvement du réseau des parcs nationaux. La ministre Browes a envoyé en janvier 1992 cette ébauche de plan d'action à chacun des ministres des provinces et des territoires qui s'occupent des parcs en leur demandant leurs commentaires, en particulier à ceux qui sont visés par la création des nouveaux parcs nationaux envisagés.

Ainsi qu'on l'a déjà dit, les négociations avec les représentants du peuple Inuvialuit et le gouvernement territorial ont abouti à la création d'un nouveau parc national sur l'Île Banks dans les Territoires du Nord-Ouest. Ce parc protégera le troupeau de boeufs musqués le plus important et la rivière de canotage la plus nordique au Canada.

Le 27 février 1992, une entente a également été conclue pour consacrer un territoire du nord de l'Île de Baffin à la création d'un parc national. Le ministre Charest a participé à l'annonce conjointe faite à Iqaluit en avril dernier avec la Fédération tungavik de Nunavut (FTN) et le ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada (MAINC).

On prévoit également qu'on parviendra, en 1992 ou au début de 1993, à une entente pour la création de nouveaux parcs nationaux à Old Crow (Vuntut) au Yukon dans le cadre du règlement de la revendication territoriale du Conseil des Indiens du Yukon.

Actuellement, plusieurs autres propositions en sont au stade de l'étude de faisabilité (une étape assez avancée dans le processus de création d'un parc). Ces études concernent les régions de Bluenose et Wager Bay (TNO) et la proposition Churchill dans le nord du Manitoba. Trois autres études de faisabilité commenceront en 1992, soit pour les montagnes Mealy et Torngat au Labrador et pour la région naturelle des basses terres du Manitoba. Des discussions sont également en cours avec la Colombie-Britannique qui pourraient amener rapidement au lancement d'études de faisabilité sur les régions envisagées pour la création de parcs dans cette province dans le cadre de la stratégie des zones protégées de cette province. Enfin, des études